



Budget 2024

Note de synthèse

SOMMAIRE

1- Vue d'ensemble du budget 2024	Page 4
2- Les dépenses de fonctionnement	Page 4
3- Les recettes de fonctionnement	Page 7
4- La capacité d'autofinancement	Page 10
5- L'évaluation climatique du budget de fonctionnement	Page 11
6- Les dépenses d'investissement	Page 12
7- L'évaluation climatique des opérations d'équipement	Page 13
8- Les recettes d'investissement	Page 14
9- Les ratios caractéristiques	Page 17

La loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Celles-ci doivent prévoir une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et elle doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet communal.

Le budget primitif est voté par nature et est présenté suivant l'instruction comptable M57.

Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée.

Il est transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2024 sera soumis à l'approbation du conseil municipal du 19 décembre 2023.

Il reflète les orientations de la municipalité proposées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires du 21 novembre 2023.

La présente note accompagne les documents budgétaires et doit permettre à chacune et à chacun d'appréhender au mieux cet important aspect de la vie communale que constitue le budget.

1-VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET 2024

En €	BP+DM 2023	BP 2024	% Evol.	Ecart
FONCTIONNEMENT	14 431 000	15 587 000	8,0 %	1 156 000
INVESTISSEMENT	6 922 509	10 011 000	44,6 %	3 088 491
BUDGET GLOBAL	21 353 509	25 598 000	19,9 %	4 244 491

(BP + DM 2023 : budget initial + budget supplémentaire + décisions modificatives en cours d'année 2023)

Le budget 2024 est globalement conforme aux orientations budgétaires, les écarts qui apparaissent sur les chiffres annoncés résultent des arbitrages budgétaires.

Le budget 2024 est en augmentation significative par rapport au budget 2023 en fonctionnement et en investissement :

En fonctionnement : comme déjà évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2024, l'augmentation porte pour l'essentiel sur les frais de personnel (mesures règlementaires et mesures salariales locales), sur les charges à caractère général (hausse du prix de l'énergie, impact de l'inflation) et dans une moindre mesure les charges financières (hausse des taux d'intérêts).

En investissement : l'augmentation porte sur des dépenses d'équipement prévues (les travaux à réaliser), plusieurs grands projets du mandat seront réalisés cette année comme le Club house sur le stade François Bernard, l'Accueil de loisir jeunes, l'opération de géothermie sur l'île du Château, la rénovation énergétique de plusieurs bâtiments communaux, la renaturation de la cour de l'école Malraux, ...

Précisions « techniques » :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » contribuent à équilibrer les budgets mais n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écritures comptables :

- . Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement
- . Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
- . Elles sont équilibrées (l'ensemble des recettes est égal à l'ensemble des dépenses)

2-LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 15 587 000 € et se répartissent de la façon suivante :

- ✓ 13 859 000 € en dépenses réelles.
- ✓ 1 728 000 € en dépenses d'ordre.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP+DM 2023	BP 2024	% Evol	Ecart en €
CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 144 050	3 464 500	10,2 %	320 450
FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	8 020 000	8 600 000	7,2 %	580 000
ATTENUATION DE PRODUITS	5 000	500	-90,0 %	-4 500
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 462 950	1 491 000	1,9 %	28 050
CHARGES FINANCIERES	268 000	297 000	10,8 %	29 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000	6 000		
TOTAL OPERATIONS REELLES	12 906 000	13 859 000	7,4 %	953 000
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		125 000		125 000
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 525 000	1 603 000	5,1 %	78 000
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	1 525 000	1 728 000	13,3 %	203 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 431 000	15 587 000	8,0 %	1 156 000

Ces dépenses, en hausse de 8% par rapport au budget 2023, s'établissent comme suit :

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Les charges à caractère général s'établissent à 3 464 500 € contre 3 144 050 € en 2023, soit une hausse de 320 450 €, +10.2% par rapport au budget 2023.

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses pour le fonctionnement courant des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, achats de repas pour les écoles, impôts et taxes payés par la commune, primes d'assurances, contrats de maintenance, etc....

La hausse provient essentiellement des postes suivants :

- L'électricité (+80 K€) : poursuite de la hausse tarifaire, malgré tout atténuée par les économies sur la consommation obtenues grâce aux actions déjà menées,
- L'entretien des terrains communaux (+60 K€) : nouveau parc des Maisons rouges, élagages, fauchage des bermes, ...,
- Les achats de repas pour la restauration scolaire (+25 K€) : augmentation des tarifs d'achat, +12% depuis septembre 2022,
- Portages fonciers (+25 K€) : augmentation des taux d'intérêt,
- Mise en place de nouvelles actions ou animations à destination de la population pour conserver l'attractivité de la ville et entretenir le lien social (+ 25 k€) : Fête de la Loire, plus de « Un dimanche à Rive d'Arts », actions autour de la parentalité, chantiers jeunes, actions avec la LPO, ...,
- Augmentation du coût des créneaux « piscine » pour l'apprentissage de la natation (+15 K€).

Les autres postes s'équilibrent entre des hausses liées à l'inflation ou des baisses obtenues à la suite du travail d'optimisation des dépenses réalisé lors des réunions d'arbitrage budgétaires avec l'ensemble des services.

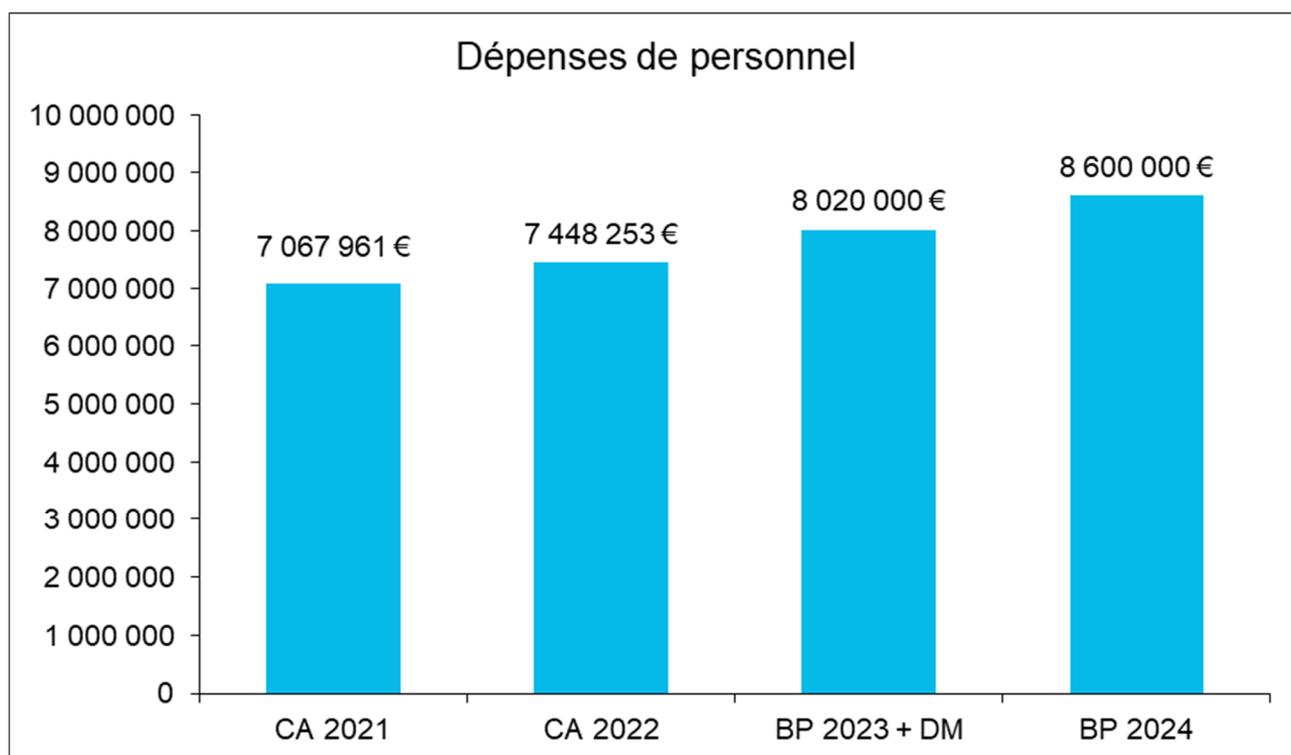
Chapitre 012 : Charges de personnel

Les charges de personnel s'établissent à 8 600 000 € contre 8 020 000 € en 2023, soit une hausse de 580K€ +7.2% par rapport au budget 2023.

La hausse s'explique par :

- **Les mesures réglementaires** déjà prises courant 2023 (et qui vont peser en 2024 en année pleine) ainsi que celles déjà connues pour 2024 (+200 K€)
 - ✓ Revalorisation du point d'indice de +1,5 % en année pleine (mesure du 1^{er} juillet 2023)
 - ✓ Revalorisation des grilles de rémunération des agents de catégorie C et B en année pleine
 - ✓ Augmentation de toutes les rémunérations de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024
 - ✓ Hausse du taux de cotisation à la caisse de retraite CNRACL
- **Les mesures salariales locales** décidées courant 2023 (180 K€)
 - ✓ Hausse du minimum du régime indemnitaire attribué aux agents de catégorie C (150 € au lieu de 80 €) à compter du 1^{er} septembre 2023
 - ✓ Mise en place du forfait mobilités durables
 - ✓ Mise en place des titres déjeuner à compter d'avril 2024 (inscription en dépense de la valeur faciale du titre restaurant (6 €), la participation des agents (3 €) étant inscrite en atténuation de charges (recette))
 - ✓ Prise en charge intégrale par la ville de la hausse de cotisation à l'assurance prévoyance à laquelle peuvent adhérer les agents de la ville

- **Les créations de postes** : 6 nouveaux postes (soit 4.5 équivalents temps plein) ont été créés fin 2023 ou seront créés début 2024 (surveillant de baignade/adjoint technique dans les domaines du sport, de l'évènementiel et de la vie associative, chargée de coopération parentalité et animation de la vie sociale mutualisée avec la ville de Ste Gemmes, conseiller numérique mutualisé avec la ville de Murs Erigné, coordonnateur au service jeunesse, 2 assistant(e)s administratifs(ves)) : +160 K€
- **Le glissement Vieillesse / Technicité + l'harmonisation rémunération/missions exercées** (fin de l'action démarrée en 2023) : 40 K€



Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

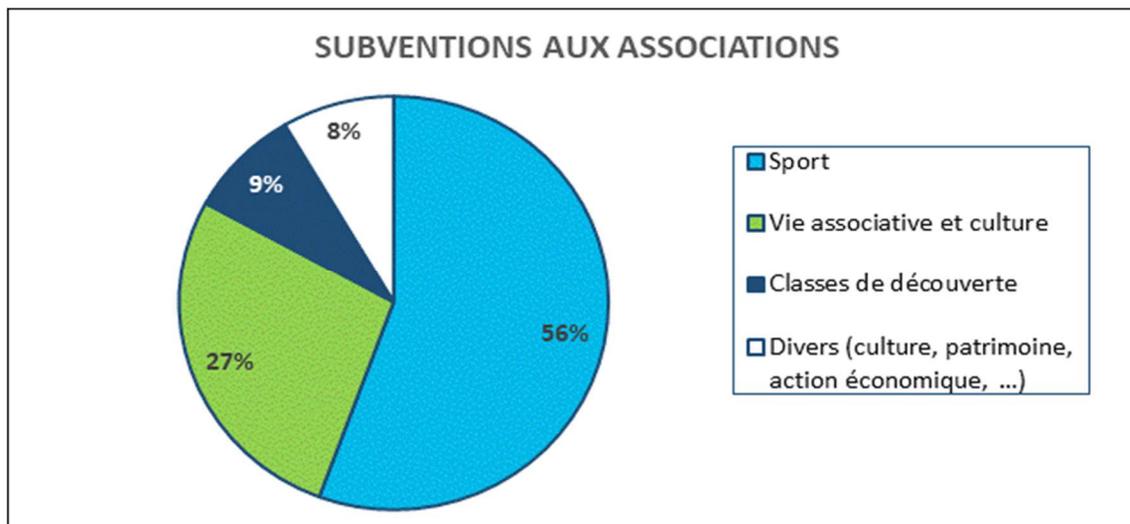
Les autres charges de gestion courante s'établissent à 1 491 000 € contre 1 462 950 € en 2023, soit une hausse de 28 K€ +1.9 % par rapport budget 2023.

Les autres charges de gestion courante correspondent aux indemnités versées aux élus, aux subventions versées aux associations, au CCAS et dans le cadre de la délégation de service public petite enfance, aux participations versées aux écoles privées, à l'école de musique.

Les items en hausse :

- L'augmentation de la subvention versée au CCAS (+ 36 K€) : cette subvention, qui était restée constante de 2015 à 2020 ne permettait plus de faire face à l'accroissement des missions et des charges du CCAS qui, par ailleurs, rencontre les mêmes contraintes liées à l'inflation que la ville. Les mesures salariales, nationales et locales, ont également un impact sur les dépenses de personnel du CCAS, la ville va donc les compenser.
- L'augmentation de la participation aux écoles privées (+21 K€) : cette participation est calculée en multipliant le nombre d'élèves Ponts de Céais scolarisés dans les écoles privées de la commune par le forfait d'externat attribué aux écoles privées, déterminé chaque année, forfait qui augmente du fait de la hausse des frais de personnel constatée sur la ville ainsi que du niveau de l'inflation en 2023.

- Les subventions attribuées aux associations (117 K€) augmentent de 5 % (+5 K€) :



Remarque : Les aides indirectes aux associations représentent une somme estimée à 611 K€.

Les items en baisse :

- La ligne « Autres charges de gestion courante » atténuée les augmentations précédentes, cette ligne ayant fait l'objet d'écritures « techniques » en 2023 qui ne se reproduiront pas en 2024.

Chapitre 66 : Charges financières

Les charges financières s'établissent à 297 000 € contre 268 000 € en 2023, soit une hausse de 29K€ +10.8 % par rapport au budget 2023.

2 nouveaux emprunts (de 2 M€ chacun sur 20 ans) sont prévus en 2024 au 3ème et 4ème trimestre avec des taux à 5%. Ils génèreront donc des intérêts élevés (80 K€), somme qui ne sera pas totalement compensée par la décroissance de l'en-cours de dette (et donc des intérêts payés) sachant que le taux d'intérêt de notre emprunt structuré a fortement augmenté.

Opérations d'ordre

Les dépenses d'ordre de fonctionnement sont les suivantes :

- Les dépenses d'amortissement des équipements pour 1 598 000 € ; en 2023, cette somme était de 1 520 000 €. A noter que depuis le passage en nomenclature comptable M57 (1^{er} janvier 2021), les amortissements sont calculés prorata temporis,
- La dotation annuelle au titre de la provision pour créances douteuses de 5 000 € est équivalente à celle inscrite en 2023,
- Le virement à la section d'investissement passe à 125 000 € au BP 2024 contre 0 € au BP 2023 : l'équilibre global du budget cette année permet de faire un virement à la section d'investissement

3-LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

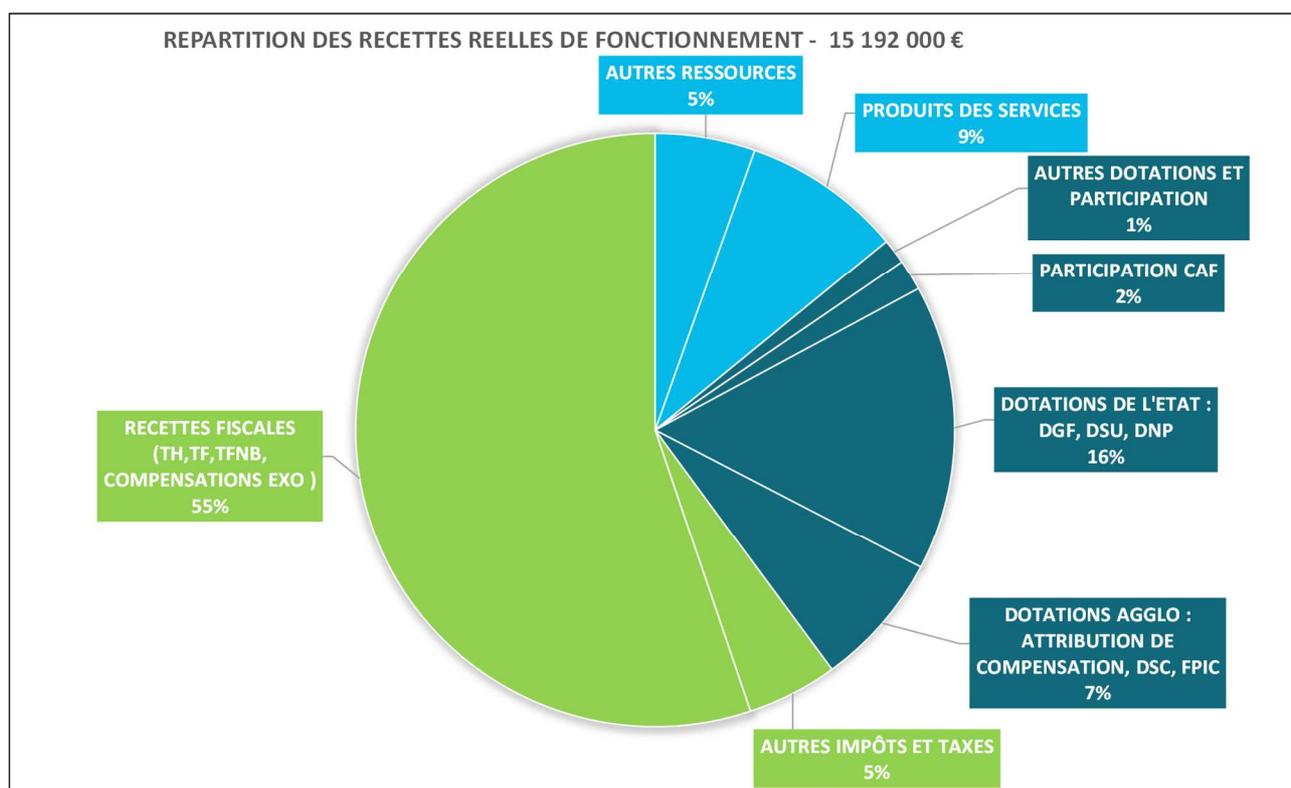
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 15 587 000 € et se répartissent de la façon suivante :

- ✓ 15 192 000 € en recettes réelles,
- ✓ 395 000 € en recettes d'ordre.

Ces recettes, en hausse de 8 % par rapport au budget 2023, s'établissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023+DM	BP 2024	% Evol	Ecart en €
ATTENUATION DE CHARGES	90 000	147 800	64,2 %	57 800
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 302 000	1 314 000	0,9 %	12 000
IMPOTS ET TAXES	1 020 000	1 110 000	8,8 %	90 000
IMPOSITIONS DIRECTES	8 686 000	9 123 000	5,0 %	437 000
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 824 000	2 825 000	0,0 %	1 000
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	418 900	672 000	60,4 %	253 100
PRODUITS FINANCIERS	100	200	100,0 %	100
TOTAL OPERATIONS REELLES	14 341 000	15 192 000	5,9 %	851 000
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	90 000	395 000	338,9 %	305 000
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	90 000	395 000	338,9 %	305 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 431 000	15 587 000	8,0 %	1 156 000

Provenance des recettes



Le graphique ci-dessus indique la provenance de nos recettes :

Les recettes fiscales constituent la part relative la plus importante (60 %), viennent ensuite les dotations de l'état et les participations (26 %) et enfin les autres ressources (14%), dont les produits des services.

Détail des recettes par chapitres comptables :

Chapitre 013 : Atténuations de charges

Les atténuations de charges s'établissent à 147 800 € contre 90 000 € en 2023, soit une augmentation de 57 800 €, +64.2 % par rapport au budget 2023.

Cette rubrique concerne les remboursements d'indemnités journalières effectués par l'Assurance Maladie pour les agents contractuels ou les agents fonctionnaires à temps non complet inférieur à 28h/sem.,

les remboursements au titre des accidents du travail et, nouveauté 2024 qui explique l'augmentation prévue, la participation des agents à l'achat des titres déjeuner qui seront mis en place à compter d'avril 2024.

Chapitre 70 : Produits des services

Les produits des services s'établissent à 1 314 000 € contre 1 302 000 € en 2023, soit une augmentation de 12 000 €, +0.9% par rapport au budget 2023.

Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire (437 K€), la refacturation des salaires du multi-accueil au délégataire (306 K), de la baignade (120 K€), les paiement effectués par les familles pour les accueils périscolaires et de loisirs (140 K€)...

Ces postes augmentent entre 2023 et 2024 car, pour financer l'ensemble des dépenses prévues et maintenir un niveau d'autofinancement acceptable (écart entre les recettes et les dépenses), une revalorisation des tarifs municipaux a été décidée à hauteur de + 5 % pour l'ensemble des tarifs de la ville (se reporter au rapport sur les orientations budgétaires).

En revanche, il faut signaler un changement comptable entre 2023 et 2024, les recettes du centre sportif et évènementiel Athlétis (200 K€) sont désormais comptabilisées sur le chapitre « Autres produits de gestion courante » compte 752, Revenu des immeubles.

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'établissent à 1 110 000 € contre 1 020 000 €, soit une augmentation de +90 000 €, 8.8% par rapport au budget 2023.

Dans cette rubrique, malgré son nom « impôts et taxes », sont regroupées les dotations versées par Angers Loire Métropole à la ville : l'attribution de compensation liée aux différents transferts de compétences, la dotation de solidarité communautaire, le Fonds de péréquation intercommunale versé globalement par l'état aux intercommunalités chargées de le répartir entre les différentes communes.

L'augmentation budgétée porte sur l'attribution de compensation versée à la ville par ALM qui a été recalculée.

Chapitre 731 : Impositions directes

Les impositions directes s'établissent à 9 123 000 € contre 8 686 000 € en 2023, soit une augmentation de 437 000 €, +5 % par rapport au budget 2023.

Sur cette ligne sont comptabilisés les produits de taxe foncière bâtie et non bâtie, de taxe d'habitation « résiduelle », le coefficient correcteur qui permet de compenser la perte de la taxe d'habitation, ainsi que les autres taxes prélevées par la commune : taxe sur les droits de mutation, sur la consommation finale d'électricité, sur la publicité extérieure et les droits de place.

Evolution des bases fiscales

Bases prévisionnelles 2024 / Comparaison de l'estimation par rapport à 2023			
Taxes	Bases 2023	Evolution forfaitaire loi de finances + physique estimée 2024	Bases estimées 2024
Habitation (THLV et THS)	427 683	5,00 %	449 067
Foncier bâti	16 053 271	5,00 %	16 855 935
Foncier non bâti	162 522	5,00 %	170 648

Seules les taxes d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires restent perçues par la commune.

Les bases augmentent au rythme de l'inflation et de la construction de logements.

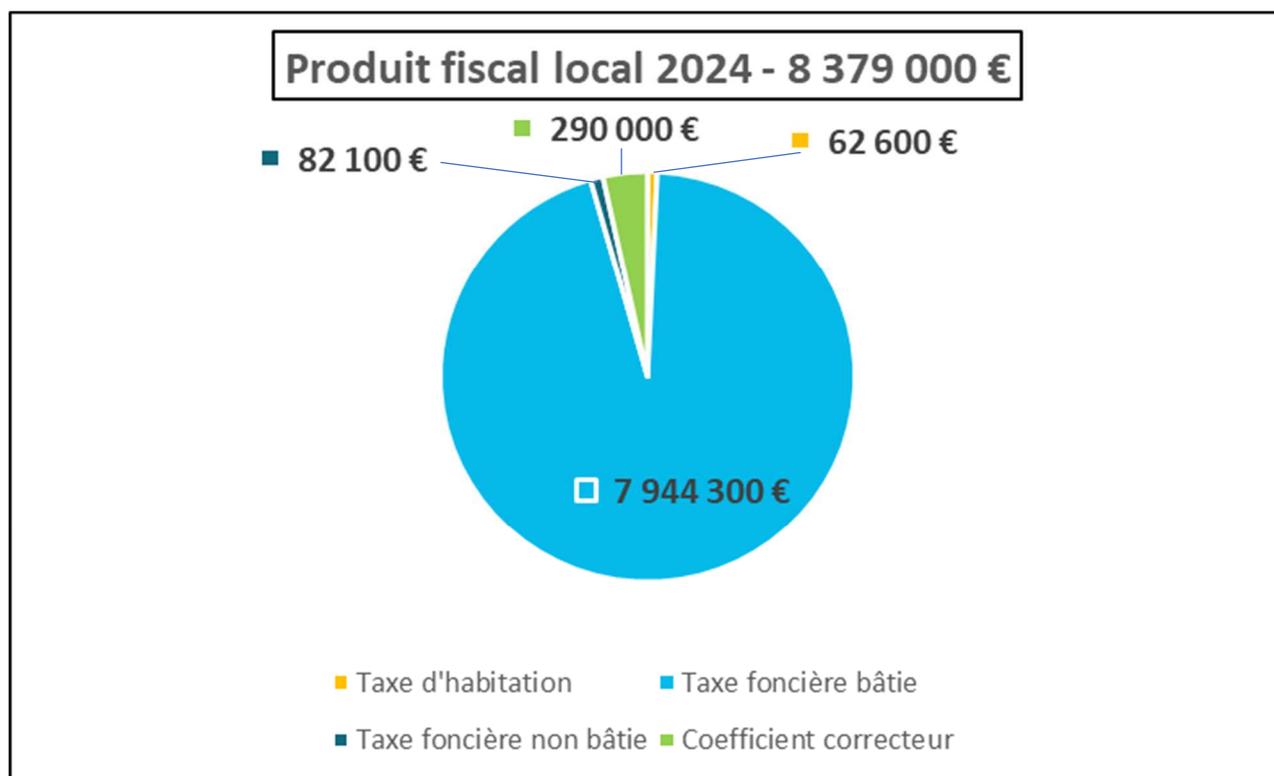
Evolution des Taux

Les taux appliqués par la ville des Ponts de Cé n'évolueront pas entre 2023 et 2024.

Taxes locales	Année 2023	Année 2024
Taxe d'habitation	13,93%	13,93%
Taxe foncière bâtie	47,13%	47,13%
Taxe foncière non bâtie	48,07%	48,07%

Evolution du produit fiscal

Le produit fiscal est égal aux Bases multipliées par les Taux, auxquels on rajoute le coefficient correcteur.



La répartition du produit fiscal par taxe montre la très large prépondérance de la taxe foncière puisque la taxe d'habitation est réduite aux résidences secondaires et aux logements vacants et que le foncier non bâti est historiquement une recette très faible.

Les produits des autres taxes (744 K€) sont en baisse, du fait de la baisse attendue des droits de mutation (-150 K€), partiellement atténuée par la hausse de la taxe sur la consommation finale d'électricité dont le calcul a été modifié et est plus favorable à la commune (+80 K€).

Chapitre 74 : Dotations et participations

Les dotations et participations s'établissent à 2 825 000 € globalement stables par rapport au budget 2023.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'établissent à 672 000 € contre 418 900 € en 2023, soit une augmentation de 253 100 €, +60.4 % par rapport au budget 2023.

Sur cette ligne sont comptabilisés les produits liés aux revenus des immeubles (locations de salles, loyers Rive d'Arts, occupations des salles de sports et du stade par les collèges, lycées, l'Ifepssa, ...) ainsi que les recettes de mécénat liées au Festival et, à compter de 2024, les recettes Athlétis auparavant comptabilisées en Produits des services.

L'augmentation entre 2023 et 2024 est donc due essentiellement à ce changement de comptabilisation (+200 K€). Les revenus des autres immeubles sont également attendus à la hausse au regard du réalisé probable de 2023.

Opérations d'ordre

Les recettes d'ordre de fonctionnement sont les suivantes :

- amortissement des subventions d'équipement pour 60 000 €,
- travaux en régie (travaux d'investissement effectués par du personnel communal) pour 30 000 €,
- reprise sur provision pour créances douteuses pour 5 000 €,
- neutralisation des amortissements des subventions d'investissement versées (concerne toutes les la subvention d'investissement versées).

Au BP 2023, les sommes budgétées étaient identiques hormis la neutralisation des amortissements (1^{ère} mise en œuvre cette année, ce dispositif permet, par un jeu d'écritures comptables, d'annuler l'impact des amortissements des subventions d'équipement versées afin notamment d'améliorer les marges financières en section de fonctionnement).

4-CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

En €	BP 2023+DM	BP 2024	% Evol.
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 341 000	15 192 000	5,9 %
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12 906 000	13 859 000	7,4 %
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1 435 000	1 333 000	-7,1 %

Le niveau d'épargne baisse de 102 000 € soit -7.1 % par rapport au budget 2023.

5-EVALUATION CLIMATIQUE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

L'objectif de l'évaluation climatique est d'enrichir les éléments financiers relatifs aux projets réalisés au cours de l'année par un volet permettant d'appréhender leur impact climatique sous l'angle de la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre.

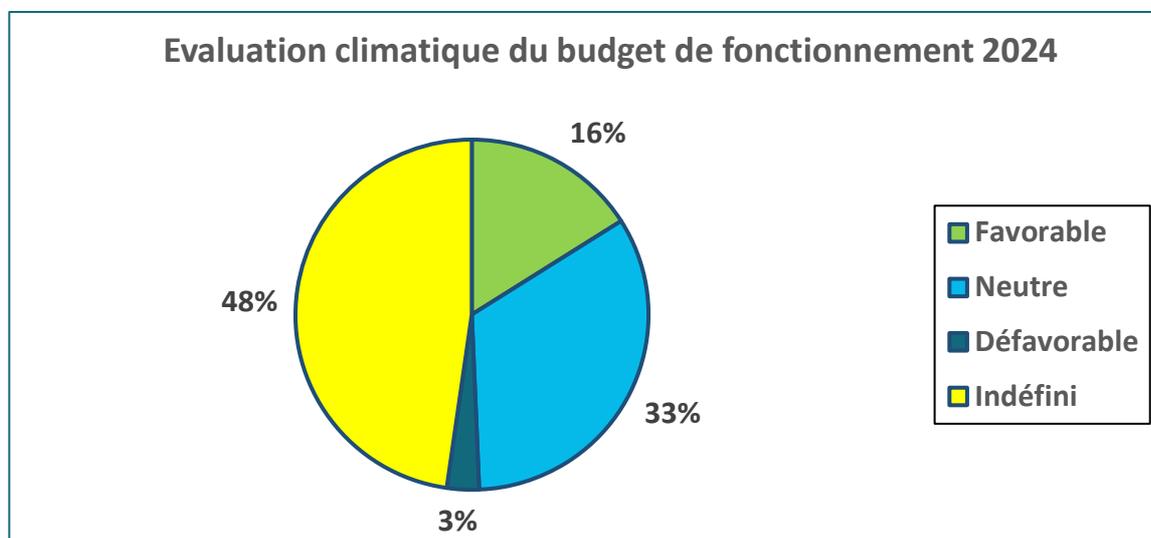
Les dépenses sont classées en 4 catégories :

Favorable : impact positif sur le climat aujourd'hui et demain : compatible avec une France neutre en carbone

Neutre : sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone

Défavorable : incompatible avec la neutralité carbone, induit des émissions de GES significatives

Indéfini : non classable en l'état par manque d'informations. L'analyse se précisera au fil des mois.



Favorable	Neutre	Défavorable	Indéfini
2 221 162 €	4 618 879 €	405 200 €	6 613 758 €
Salaires espaces verts et ville propre (80%) et 10 % des autres salaires + salaire du futur chargé de mission transition écologique, indemnités versées aux élus	Charges sociales		Autres Salaires
Achats de repas (50%)	Achats de repas (50%)		
Subventions versées : Associations (5%), CCAS (10%), VYV3-Ecolo crèche (5%)	Electricité	Gaz	Subventions versées : CCAS (90%), Associations (95%), VYV3 (95%)
Forfait écoles privées (10%)	Entretien des espaces verts	Désherbage thermique	Forfait écoles privées (90%)
Elagage des arbres	Maintenance et entretien des bâtiments	Carburants	Autres subventions et participations
Transports collectifs, versement mobilités durables	Eau	Enlèvements déchets autres que déchets verts	
Charges financières (part liée aux projets favorables)	Charges financières (sauf projets favorables)		

6-LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

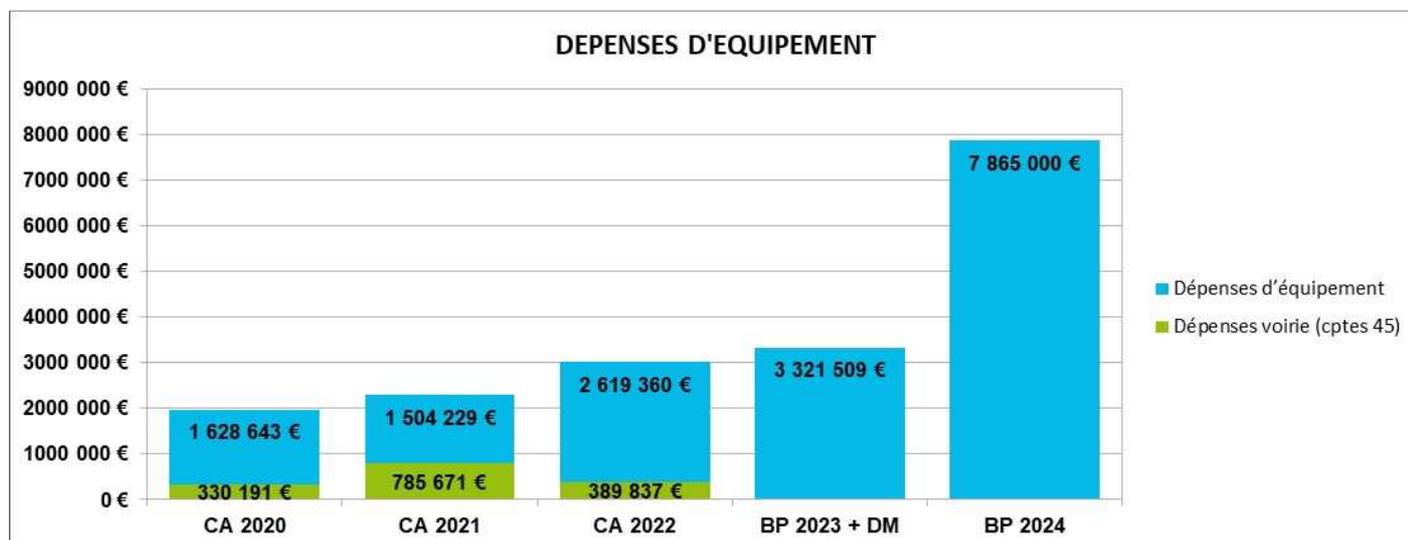
Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 10 011 000 €

- ✓ 9 266 000 € en dépenses réelles d'investissement.
- ✓ dont 7 865 000 € en dépenses d'équipement (les travaux réalisés dans l'année)
- ✓ dont 1 381 000 € de remboursement d'emprunts et de tirages sur lignes de trésorerie
- ✓ 745 000 € en dépenses d'ordre d'investissement.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023+DM	BP 2024	% Evol	Ecart en €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	441 500	507 000	14,8 %	65 500
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	507 000	336 000	-33,7 %	-171 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 235 509	6 976 000	212,1 %	4 740 491
IMMOBILISATIONS EN-COURS	137 500	46 000	-66,5 %	-91 500
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 321 509	7 865 000	136,8 %	4 543 491
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	650 000			
EMPRUNTS ET DETTES	2 494 000	1 381 000	-44,6 %	-1 113 000
DIVERS	7 000	20 000		13 000
TOTAL AUTRES	3 151 000	1 401 000	-55,5 %	-1 113 000
TOTAL DEPENSES REELLES	6 472 509	9 266 000	43,2 %	3 443 491
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	90 000	395 000	338,9 %	305 000
OPERATIONS PATRIMONIALES	360 000	350 000	-2,8 %	-10 000
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	450 000	745 000	65,6 %	295 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 922 509	10 011 000	44,6 %	3 738 491

Evolution des dépenses d'équipement :



Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2022, la compétence voirie est gérée en direct par Angers Loire Métropole ; elle n'est plus, comme dans les années antérieures, redéleguée aux communes et de ce fait les « Opérations pour compte de tiers » (comptes 45) ne figurent plus au budget.

7-L'EVALUATION CLIMATIQUE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Le tableau ci-dessous liste les principales opérations d'investissement inscrites au budget 2024 et présente l'évaluation climatique de ces opérations.

ECOLEES ENFANCE JEUNESSE	Montant	Favorable	Défavorable	Neutre	Indéfini
CONSTRUCTION NOUVEL ACCUEIL JEUNES	2 770 000 €	641 600 €		2 128 400 €	
RENATURATION COUR ECOLE MALRAUX	280 000 €	280 000 €			
PLAN INFORMATIQUE DES ECOLES	20 000 €		20 000 €		
DIVERS MATERIELS ECOLES	13 400 €	2 680 €			10 720 €
	3 083 400 €	924 280 €	20 000 €	2 128 400 €	10 720 €
BATIMENTS ET EQUIPEMENTS : RENOVATION ENERGETIQUE ET TRAVAUX DIVERS	Montant	Favorable	Défavorable	Neutre	Indéfini
ECOLE MALRAUX RENOVATION THERMIQUE	720 000 €	720 000 €			
GEOOTHERMIE : RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	708 000 €	708 000 €			
GEOOTHERMIE : CREATION INFRASTRUCTURE	610 000 €	610 000 €			
DIVERS TRAVAUX BATIMENTS	149 200 €			75 000 €	74 200 €
MISE EN PLACE D'UNE GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS	95 000 €	47 500 €		47 500 €	
PLAN LED : SALLE VAL DE LOUET, LIGERIA, TENNIS DE TABLE	94 600 €	94 600 €			
SALLE VAL DE LOUET : BARDAGE EXTERIEUR	85 000 €			85 000 €	
DIVERS TRAVAUX D'ENTRETIEN BAIGNADE	75 000 €			75 000 €	
EGLISE SAINT-AUBIN : CHAUFFAGE ET RENOVATION FACADE	68 000 €			68 000 €	
	2 604 800 €	2 180 100 €	0 €	350 500 €	74 200 €
CITOYENNETE – VIE ASSOCIATIVE	Montant	Favorable	Défavorable	Neutre	Indéfini
BUDGET PARTICIPATIF	50 000 €	50 000 €			
MATERIEL DIVERS VIE ASSOCIATIVE	41 000 €	8 200 €			32 800 €
	91 000 €	58 200 €	0 €	0 €	32 800 €
CULTURE TOURISME PATRIMOINE	Montant	Favorable	Défavorable	Neutre	Indéfini
FONDS DE LIVRES	31 000 €	6 200 €		24 800 €	
DIVERS MATERIELS (CENTRE CULTUREL, THEATRE, RIVE D'ARTS)	26 700 €	5 340 €			21 360 €
ARTOTHEQUE, ACHAT D'OEUVRES	18 000 €	3 600 €			14 400 €
	75 700 €	15 140 €	0 €	24 800 €	35 760 €
ESPACES VERTS	Montant	Favorable	Défavorable	Neutre	Indéfini
ZAC DE LA MONNAIE-ESPACES VERTS ET AGRES	200 000 €	150 000 €		50 000 €	
TRAVAUX DIVERS ESPACES VERTS	40 000 €	40 000 €			
UNE NAISSANCE, UN ARBRE	23 000 €	23 000 €			
GIRATOIRE PORTES DE CE-AMENAGEMENT PAYSAGER	20 000 €			20 000 €	
AGRES POUR AIRES DE JEUX-REPLACEMENTS ET CONFORMITE	20 000 €			20 000 €	
	303 000 €	213 000 €	0 €	90 000 €	0 €
SPORT EVENEMENTIEL	Montant	Favorable	Défavorable	Neutre	Indéfini
CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE	660 000 €	164 400 €		495 600 €	
PARC GUILLEBOTTE-AMENAGEMENT SPORTIF ET PAYSAGER TRANCHE 1	50 000 €	25 000 €		25 000 €	
MATERIEL DIVERS SPORT EVENEMENTIEL	8 300 €	1 660 €			6 640 €
	718 300 €	191 060 €	0 €	520 600 €	6 640 €
URBANISME	Montant	Favorable	Défavorable	Neutre	Indéfini
ETUDES DIVERSES (Fonderies, Petit Pouillé, le Clos des Arts)	95 400 €			95 400 €	
ACQUISITIONS TERRAINS	35 000 €				35 000 €
AIDE AU LOGEMENT SOCIAL : ACCESSION A LA PROPRIETE	15 000 €			15 000 €	
LEVERS TOPOGRAPHIQUES ET BORNAGES	15 000 €			15 000 €	
	160 400 €	0 €	0 €	125 400 €	35 000 €
DIVERS	Montant	Favorable	Défavorable	Neutre	Indéfini
OUTIL DE TRAVAIL : REMPLACEMENT DES VEHICULES ET ENGINs	180 000 €	30 000 €	150 000 €		
OUTIL DE TRAVAIL : MATERIEL ET EQUIPEMENT	106 500 €	21 300 €			85 200 €
OUTIL DE TRAVAIL : INFORMATIQUE	79 900 €	15 980 €			63 920 €
	366 400 €	67 280 €	150 000 €	0 €	149 120 €
PROGRAMME VOIRIE	Montant	Favorable	Défavorable	Neutre	Indéfini
ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT	321 000 €	160 500 €		160 500 €	
INSTALLATION VIDEO PROTECTION	100 000 €			100 000 €	
PLAN VELO : SIGNALISATION ET INSTALLATION DE 2 STATIONS DE GONFLAGE	36 000 €	36 000 €			
DIVERS VOIRIE	5 000 €			5 000 €	
	462 000 €	196 500 €	0 €	265 500 €	0 €
TOTAL BP 2024	7 865 000 €	3 845 560 €	170 000 €	3 505 200 €	344 240 €
		48,9 %	2,2 %	44,6 %	4,4 %

En complément des opérations d'équipement inscrites à notre budget, les opérations de voirie prévues en 2024 sont les suivantes :

- Enfouissement Chemin des 3 Paroisses
- Avenue Gallieni pour intégrer la construction de l'Accueil jeunes
- Passerelle cyclable en encorbellement A87

La liste présentée ci-dessous est donnée sous réserve des arbitrages budgétaires communautaires, ces opérations étant pilotées par Angers Loire Métropole.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes

Les emprunts et dettes s'établissent à 1 381 000 € contre 2 494 000 € en 2023, soit une baisse de 1 113 000€, -44,6 % par rapport au budget 2023.

Remarque : L'écart important par rapport à 2023 s'explique par le fait qu'en 2023, la ville a remboursé l'emprunt de 1 M€ lié à l'avance de trésorerie à Alter Cités pour la Zac de la Monnaie.

Le montant prévu en 2024 se répartit comme suit : 980 000 € de remboursement de capital d'emprunts, 401 K€ de remboursement temporaire d'un emprunt : un de nos emprunts possède une clause qui nous permet d'effectuer des remboursements temporaires qui sont rémunérés (env.4%), ce qui nous permet de faire baisser nos charges d'intérêt lorsque nous avons de la trésorerie disponible (et lorsque nous avons besoin de liquidités, nous récupérons les sommes remboursées par anticipation.

Opérations d'ordre

Les dépenses d'ordre d'investissement sont les suivantes :

- 350 000 € intégration des frais d'études : écritures consistant à transférer dans un compte d'immobilisation définitif les frais d'études constatés dans les années antérieures,
- 60 000 € amortissement des subventions d'équipement,
- 5 000 € de reprise de provisions pour créances douteuses,
- 300 000 € neutralisation des amortissements des subventions d'investissement versées (concerne la subvention d'investissement versée à ALM pour la voirie),
- 30 000 € de travaux en régie.

8-LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement prévisionnelles s'établissent à 10 011 000 €.

- ✓ 6 855 000 € en recettes d'équipement,
- ✓ 1 078 000 € en recettes financières (+ divers),
- ✓ 2 078 000 € en recettes d'ordre.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023+DM	BP 2024	% Evol	Ecart en €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	381 000	2 755 000	623,1 %	2 374 000
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	814 009	4 100 000	403,7 %	3 285 991
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	1 195 009	6 855 000	473,6 %	5 659 991
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	430 000	500 000	16,3 %	70 000
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	501 000	401 000	-20,0 %	-100 000
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 650 000		-100,0 %	-2 650 000
PRODUITS DES CESSIONS	261 500	157 000	-40,0 %	-104 500
TOTAL RECETTES FINANCIERES	3 842 500	1 058 000	-72,5 %	-2 784 500
DIVERS		20 000		20 000
TOTAL RECETTES REELLES	5 037 509	7 933 000	57,5 %	2 895 491
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		125 000		125 000
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 525 000	1 603 000	5,1 %	78 000
OPERATIONS PATRIMONIALES	360 000	350 000	-2,8 %	-10 000
TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 885 000	2 078 000	10,2 %	193 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 922 509	10 011 000	44,6 %	3 088 491

Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement s'établissent à 2 755 000 € contre 381 000 € en 2023, soit une augmentation de 2 374 000 €, +623.1 % par rapport au budget 2023.

Cette augmentation importante s'explique par le fait que de nombreuses opérations inscrites au budget 2024 sont susceptibles d'être subventionnées (par le biais de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, du Fonds vert, de subventions ADEME, etc.).

Les dossiers pour obtenir ces subventions sont instruits et validés, le rythme de versement des sommes correspondantes dépendra de l'avancement des travaux.

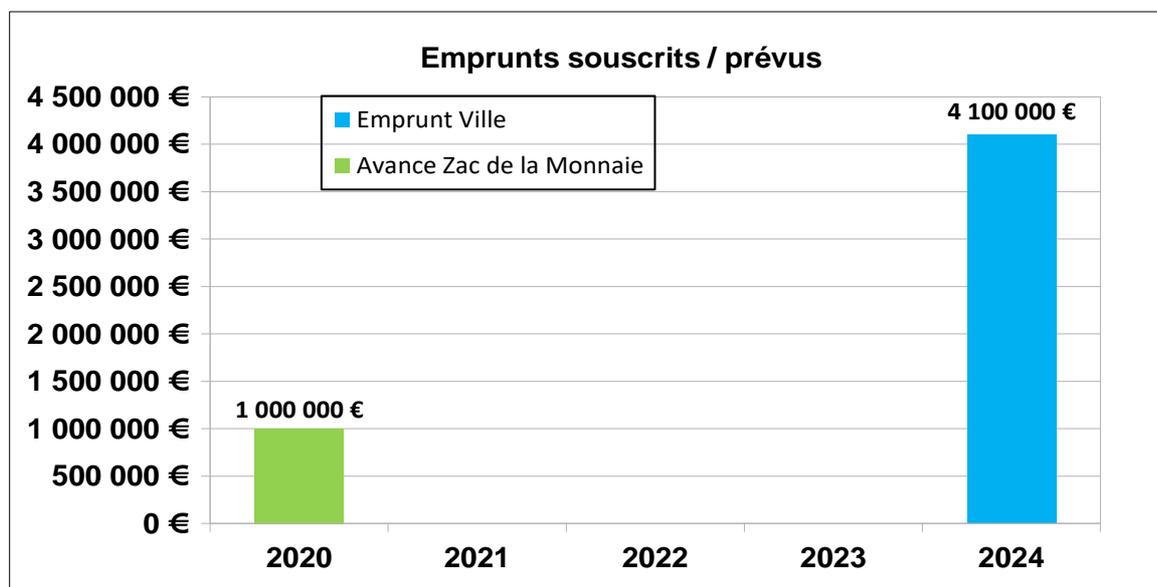
Chapitre 16 : Emprunts et dettes (partie recettes d'investissement)

Les emprunts et dettes (partie recettes d'investissement) s'établissent à 4 100 000 € contre 814 009 € en 2023, soit une augmentation de 3 285 991 €, +403.7 % par rapport au budget 2023.

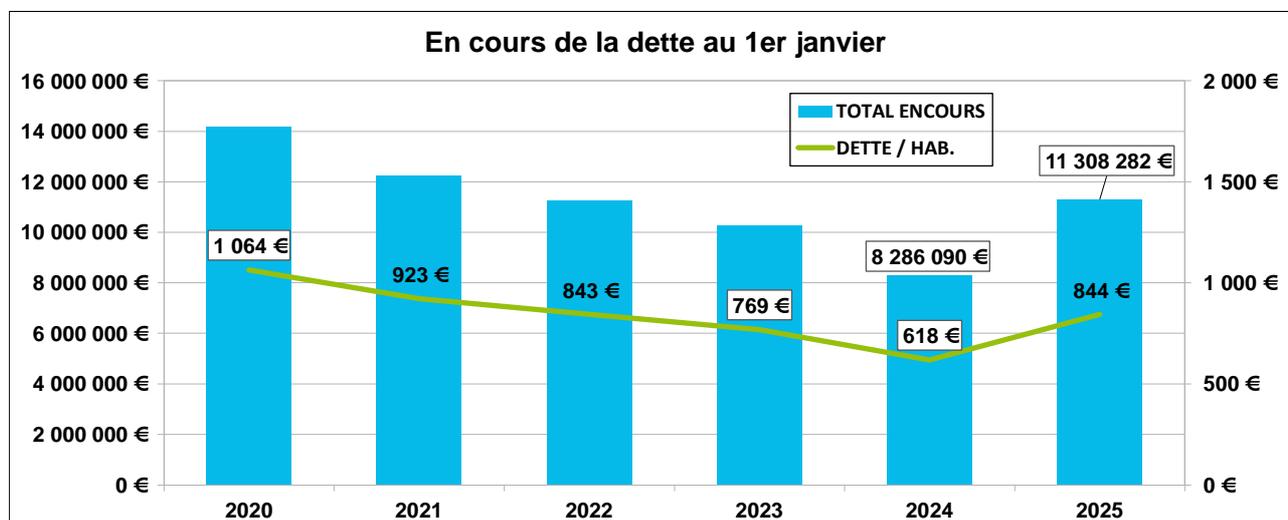
Cette ligne comptabilise les montants empruntés dans l'année.

La ville pense emprunter la somme de 4 M€ pour faire face à des dépenses d'équipement élevées. Cette somme pourra être revue en cours d'année en fonction du niveau de trésorerie, de l'avancement des travaux d'équipement et du rythme de versement des subventions d'investissement, tout comme celle de l'année 2023 a été revue à la baisse (pas d'emprunt en 2023).

Emprunts souscrits



En-cours de la dette



Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

Les dotations, fonds divers et réserves s'établissent à 500 000 € contre 430 000 € en 2023, soit une augmentation de 70 K€, +16.3 % par rapport au budget 2023.

Cette ligne correspond au FCTVA (Fonds de Compensation du FCTVA) : les communes ne sont pas assujetties à la TVA (sauf pour les activités dites « commerciales » comme la gestion du centre sportif et événementiel ATHLETIS) mais il est possible de récupérer une partie de la TVA sur certains travaux d'investissement l'année suivant la dépense. Cette ligne est donc estimée au regard des travaux d'investissements réellement réalisés l'année précédente, donc au titre de l'année 2023 pour construire le budget 2024. On trouve également la taxe d'aménagement sur cette ligne pour 100 K€.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes (partie recettes financières)

Les emprunts et dette (partie recettes financières) s'établissent à 401 000 € contre 501 000 € en 2023, soit une baisse de 100 K€, -20 % par rapport au budget 2023.

Cette ligne comptabilise les montants d'opérations financières sans impact sur le résultat global de la ville (les mêmes montants se retrouvent en dépenses et en recettes d'investissement).

Un de nos emprunts possède une clause qui nous permet d'effectuer des remboursements temporaires (estimés à 400 K€ en 2024) qui sont rémunérés (env.4%), ce qui nous permet de faire baisser nos charges d'intérêt lorsque nous avons de la trésorerie disponible (et lorsque nous avons besoin de liquidités, nous récupérons les sommes remboursées par anticipation).

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

Pas d'Autres immobilisations financières au budget 2024 contre 2 650 000 € en 2023. En 2023, Alter Cité a procédé au remboursement de l'avance de trésorerie pour la Zac de la Monnaie pour 2 000 000 €. De plus une écriture comptable a été effectuée pour la dation correspondant à la construction de la future maison des associations pour un montant de 650 000 €.

Chapitre 024 : Cessions

Les cessions s'établissent à 157 000 € contre 261 500 € en 2023, soit une baisse de 140 500 €, -40 % par rapport au budget 2023.

Les cessions prévues :

- Terrain Avenue Gallieni
- Logement attenant à l'école de musique

Opérations d'ordre

Les recettes d'ordre d'investissement sont les suivantes :

- 1 598 000 € amortissement des équipements
- 350 000 € intégration des frais d'études : écritures consistant à transférer dans un compte - d'immobilisation définitif les frais d'études constatés dans les années antérieures
- 125 000 € virement de la section de fonctionnement : correspond au résultat comptable de la section de fonctionnement, augmente l'autofinancement des investissements
- 5 000 € de reprise de provisions pour créances douteuses.

9-RATIOS CARACTERISTIQUES

	RATIOS	BP 2024	Strate 2022 (*)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population (en €/Habitants)	1 053	1 175
2	Recettes réelles de fonctionnement / Population (en €/Habitants)	1 158	1 369
3	Dépenses d'équipement / Population (en €/Habitants)	603	360
4	Encours de la dette / Population (en €/Habitants)	631	801
5	Dotation Globale de Fonct. / Population (en €/Habitants)	180	176
6	Dépenses nettes de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	62,2%	59,5%
7	Dép. réelles fonct.+ remb. dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	97,7%	93,4%
8	Dépenses d'équipement / Recettes réelles de fonctionnement	52,1%	26,3%
9	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	54,6%	58,5%
10	Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	9,0%	14,2%

(*) : chiffres issus des fiches AEF

1*Dépenses adaptées à la capacité financière de la ville

2*Recettes faibles par rapport aux communes de notre strate

3*Dépenses d'équipement plus élevées que les communes de notre strate (de nombreux projets seront réalisés en 2024)

4*Encours de dette maîtrisé et qui diminue chaque année ; Attention, l'encours de dette se mesure au 1^{er} janvier 2024, la tendance va donc s'inverser en 2025 puisque nous avons prévu d'emprunter 4 M€ en 2024

5*Dotation globale de fonctionnement sur la même tendance que les communes de notre strate

6*Charges de personnel plus lourdes que les communes de notre strate mais de nombreux services sont gérés directement et, surtout, les décisions salariales nationales de 2023 et de 2024 ne sont pas prises en compte puisque la comparaison avec les communes de notre strate se fait au titre de l'année 2022

7*Dép. réelles fonct.+ remb. dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement : cet indicateur montre notre capacité à financer nos investissements une fois les charges obligatoires payées, plus il est élevé, moins il nous reste de marge pour autofinancer nos investissements : nous devons rester vigilants car nous sommes sur un niveau élevé (attention à la comparaison cependant, compte tenu du décalage dans le temps déjà évoqué plus haut)

8*Dépenses d'équipement / Recettes réelles de fonctionnement : cet indicateur montre l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse : nous faisons beaucoup plus d'efforts que les communes de notre strate

9*Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement : cet indicateur mesure la charge de la dette de la collectivité au regard de sa richesse. Notre ratio est revenu à un niveau équivalent à celui des communes de notre strate

10*Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement : cet indicateur est très bas, notre épargne brute (=CAF) est impactée par l'augmentation du prix de l'énergie, l'inflation, les mesures salariales qui font que les dépenses augmentent plus vite que les recettes